

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-012

du 08 octobre 2020

n°012

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Joannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (1) : Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Françoise BRAUD

EXCUSES (1) : Didier SIMONET

Nom du secrétaire de séance : Ahmed BEN DJILLALI

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Aménagement des quais en rive gauche de la Vienne - Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Dans les objectifs de la reconquête des bords de Vienne menés depuis 4 ans, les quais ont plusieurs rôles :

- *une fonction de liaison et d'articulation (au moyen de cheminements privilégiés notamment) entre l'hypercentre, les faubourgs et les grandes zones de vie et d'activités au nord comme au sud de la ville,*
- *la connexion entre deux pôles, les quais et la gare, dans le but de créer un nouveau flux marchand en plein cœur de ville,*
- *la réconciliation des deux rives avec le rattachement des quartiers de Châteauneuf, d'Ozon, des Renardières, du Lac, à la centralité de la rive droite par le biais de liaisons douces.*

La ville de Châtellerault s'est engagée dans la reconquête et l'aménagement complet des quartiers en bord de Vienne, via :

- *Le Programme National de Rénovation Urbaine du quartier d'Ozon, avec l'ANRU,*
- *L'Opération, de même avec l'ANRU, actuellement en cours de déclinaison, dans les quartiers du lac et des Renardières,*
- *La réhabilitation du site industriel de l'ancienne manufacture d'armes.*

Dans le cadre de la convention de «Centre-ville de demain» signée en juin 2017, la ville a élaboré un plan d'actions concrètes qui s'articule autour de projets urbains abordés de manière transversale et intégrée, visant à rendre opérationnel le projet de redynamisation du centre-ville. Récemment, la ville a été intégrée au plan national d'Action Cœur de Ville. La convention-cadre a été signée entre l'État, la Ville et Grand Châtellerault en juillet 2018, complétée par un avenant le 18 février 2020.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-012

du 08 octobre 2020

n°012

page 2/3

Le projet des bords et quais de Vienne représente un véritable enjeu social, en inventant les espaces publics de demain, en améliorant la qualité de vie des citoyens pour qu'ils se réapproprient le cœur de ville, en y apportant partage et convivialité.

La municipalité a pour ambition de créer des boucles de circulation douce autour de la rivière.

Après avoir traité le tronçon côté Ozon, jusqu'au barrage, et que l'agglomération ait restructuré le site de la Manu, elle a engagé, en 2018, l'aménagement des quais en rive droite (tronçon allant du pont Henri IV au site Alaman), en sa qualité de vecteur d'attractivité pour l'irrigation du centre-ville.

En rive gauche, l'aménagement d'espaces de détente en bordure directe de la rivière offrira un cadre bucolique qui manque aujourd'hui au centre-ville. Traversé par un cheminement piétonnier et cyclable sécurisé sur le quai Alsace-Lorraine, la promenade des Acadiens et le quai des Martyrs de la Résistance, il opérera, en outre, une véritable liaison entre les deux cœurs de ville situés de part et d'autre du pont Henri IV.

Ainsi, en adéquation avec l'AP/CP votée en 2018, il est proposé de solliciter la participation de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement public Local (DSIL), conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	100 000 €		
Acquisitions immobilières	4 000 €	État : DSIL année 2020 1ère tranche	414 744 €
Voirie et cheminements (hors terrassements)	734 000 €		
Reprise et création pavés	253 000 €	État : AAP continuités cyclables	250 000 €
Aménagement entrée pont Henri IV	42 000 €		
Mobilier urbain	58 000 €		
Signalisation	15 000 €		
Paysage et espaces verts	42 000 €		
Coût divers	42 000 €	Autofinancement ville	625 256 €
TOTAL	1 290 000	TOTAL	1 290 000 €

VU l'article 157 de la loi de finances du 30 décembre 2017 relative à la dotation de soutien à l'investissement local,

VU les articles 71,72 et 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération n° 5 du 8 novembre 2018 portant modification de l'AP/CP des bords de Vienne,

VU la convention « Action cœur de ville » conclue avec l'État, en date du 11 juillet 2018, et son avenant signé le 18 février 2020,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-012

du 08 octobre 2020

n°012

page 3/3

VU la délibération, n° 17 du 2 juillet 2020 relative à l'aménagement du quai Alsace-Lorraine,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer des cheminements doux et cyclables sur le territoire, et de réaliser des interconnexions avec les réseaux existants,

CONSIDÉRANT l'opportunité de solliciter des financements pour l'opération d'aménagement des quais, parkings et voies en rive gauche,

CONSIDÉRANT la demande des services de l'État d'ajuster le montant demandé au titre de la DSIL, préalablement annoncé dans la délibération n° 17 du 2 juillet 2020,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès des partenaires institutionnels les subventions prévues au plan de financement prévisionnel, révisé ci-dessus, et d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant aux demandes de financement.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 D. SIMON

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN

